



# **MAMANS SOLOS**

**SORTIR DE L'ISOLEMENT, DE LA  
PRÉCARITÉ ET DE LA DÉBROUILLE**

**Pistes d'actions des mères monoparentales  
pour la législature 2019-2024**

**Ed. responsable**

Karali Fatma,  
« Des Mères Veilleuses »,  
desmeresveilleuses@gmail.com

**Photographies**

©Michel Loriaux

**Graphisme**

Emine Karali

# INTRODUCTION

---

Ce document reprend une série de revendications sous forme d'actions (solutions) concrètes que nous, mères monoparentales, souhaitons voir au programme et dans les priorités des futur.e.s élu.e.s de tous les partis démocratiques aux élections fédérales et régionales en Belgique en mai 2019.

L'objectif de ces revendications est de faire entendre la voix des mères solos et que des actions concrètes puissent être mises en œuvre par nos futures élu.e.s afin de lutter contre la précarité des familles monoparentales. Ces propositions d'actions sont issues de témoignages de mères solos et des conclusions tirées lors des ateliers organisés dans le cadre de «La journée d'échanges entre monoparents» qui a eu lieu le 23 avril 2017 à la Maison des Femmes de Molenbeek. Cette rencontre est à l'initiative «Des Mères Veilleuses» et a été mise en place par la Ligue des Familles en collaboration avec la Maison des Femmes de Molenbeek et l'asbl AWSA-Be Belgium. Cette journée a mobilisé des mères de tous les milieux socio-économico-culturels. Parmi ces mères solos, certaines sont originaires du Brabant Wallon, d'autres de Molenbeek, certaines travaillent, d'autres sont en apprentissage du français ou en recherche d'emploi. Ces ateliers ont été riches en émotions et partages d'expériences. Impressionnant bien que non surprenant, était la qualité des échanges et les propositions de solutions que les mères monoparentales sont les plus à même de formuler pour améliorer leur quotidien. Il était prévu que ces échanges puissent être entendus par les politiques. Depuis cette rencontre, de nombreuses initiatives ont vu le jour dans certaines communes mais ne sont malheureusement pas suffisantes. La commune de Schaerbeek, par exemple, a proposé l'exonération des prix de la cantine et des garderies dans ses écoles pour les monoparents. La commune de Woluwe Saint-Lambert a distribué un guide du parent solo avec des adresses utiles. Nous souhaitons que ces initiatives se multiplient et surtout que les solutions soient davantage structurelles et décidées au niveau fédéral tant le nombre des ménages concernés est élevé en Belgique.

Pour rappel, en 2014, la Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) et le Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck (CSB) publie une étude sur la situation des parents isolés en Belgique intitulée: « *Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique* ». Cette étude révèle, qu' « *En Belgique, 19% des familles sont des familles monoparentales. L'étude ONAFTS de 2008 estimait que 20,48% de tous les ménages avec enfants sont des ménages monoparentaux en Belgique* »<sup>1</sup>, soit une famille sur quatre. A Bruxelles, ces familles représenteraient un ménage sur trois, un peu moins en Flandre et une famille sur quatre en Wallonie également. 80% des parents isolés sont des femmes et de manière égale dans les trois régions belges<sup>2</sup>. « *Ces familles ont un plus grand risque de sombrer sous le seuil de pauvreté que les autres familles. (...) Ce risque élevé de précarisation des familles monoparentales est dû aux facteurs de risques sur le marché du travail comme le niveau de formation et le genre. Les parents isolés sont principalement des femmes (dans 8 cas sur 10) et elles ont un niveau de formation généralement moins élevé que la population d'âge actif (31% chez les parents isolés pour 27% dans la population). Cela rend leur position sur le marché du travail particulièrement précaire. En outre, il est plus difficile pour les mères isolées de combiner travail et vie familiale que pour les couples.* »<sup>3</sup> Par ailleurs, 40% des mères monoparentales ne perçoivent aucune pension alimentaire. Or « *Selon une étude réalisée par la K.U.Leuven en 2009, lorsque les familles monoparentales touchent une pension alimentaire, le taux de pauvreté s'élève à 22,8%. Sans cette pension, il grimpe à 42,6%.* »<sup>4</sup>

Les revendications, reprises ci-après, sont donc structurées selon les quatre ateliers organisés lors de la rencontre des monoparents du 23 avril 2017 et composés à l'unanimité de mères monoparentales: l'aspect psychologique, l'aspect financier, les violences faites aux femmes, les préjugés liés à la monoparentalité.

---

1 « *Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique* », Etude de la Fondation Roi Baudouin, p. 14.

2 Idem., p. 39.

3 Idem., p. 14.

4 Idem., p. 29.

# I. L'ASPECT PSYCHOLOGIQUE

## CONSTAT

Burnout, isolement, envie de mourir, dépression, déprime, plus de vie sociale des mamans solos.

## SOLUTIONS

- ▶ Permettre aux mères de souffler au travers d'activités culturelles, sportives avec un service babysitting ;
- ▶ Créer des chèques cultures pour réduire les coûts des sorties culturelles des mères solos ;
- ▶ Créer des rencontres ou réseau de solidarité avec service babysitting ;
- ▶ Aider les mères à retrouver l'estime de soi (coaching), apprendre à fixer des limites etc. ;
- ▶ Former les intermédiaires sociaux/administratifs à ces enjeux ;
- ▶ Créer un numéro d'urgence et une base de données avec des ressources utiles ;
- ▶ Améliorer la visibilité des mères monoparentales ;
- ▶ Impliquer et responsabiliser les pères ;
- ▶ Créer des lieux de dialogue entre parent et enfants ;
- ▶ Sensibiliser les tribunaux sur l'application réelle des responsabilités de chacun et des sanctions à l'égard des personnes qui ne les assumeraient pas (pas juste le droit de garde)
- ▶ Trouver une autre alternative que de porter plainte contre un père qui démissionne car maintient le cycle des violences ;
- ▶ L'aide et le soutien de «groupes des monos» dans chaque commune afin d'apporter un soutien, une écoute, organiser des sorties, prévoir de l'entraide et des échanges de services, etc. ;



## II. L'ASPECT FINANCIER

### CONSTAT

Difficulté pour les mères monoparentales à trouver un emploi car les employeurs embauchent rarement des mamans solos (manque de flexibilité, peur des absences quand enfant malade), difficulté de trouver un logement, obligation d'être disponible sur le marché de l'emploi et impossibilité de se former en journée quand les enfants sont à l'école, la moitié des femmes monoparentales à temps plein ne perçoivent pas de pension alimentaire car l'ex-partenaire ne veut pas payer, l'accès au SECAL limité par un plafond et en défaveur des mères solos qui travaillent, frein pour une vie sociale car un service de babysitting coûte cher.

### SOLUTIONS

#### ► Logement

- Proposition de logements sociaux prioritaires pour des mères solos, prévoir des habitats partagés pour les mères solos, diminution des charges, aide au logement...;
- Aide pour l'achat de logement ;
- Prévoir des allocations au logement lors qu'il n'y a pas de logements sociaux disponibles pour réduire le coût du loyer.

#### ► Pensions alimentaires

- Supprimer le plafond du SECAL ;
- Saisir plus facilement les biens et revenus du mauvais payeur, enquêter sur le travail en noir des débiteurs de pension alimentaire et être plus sévère en cas de fraude non pas avec des peines de prison mais des travaux d'intérêt général ;
- Considérer le non-paiement des pensions alimentaires comme une violence faite aux enfants et aux femmes ;
- Revaloriser le montant des pensions alimentaires en tenant compte du niveau de vie du parent débiteur.

## ► **Emploi et formation**

- Augmenter le jour des congés sociaux en cas d'enfant(s) malade(s) pour les mères isolées ;
- Faciliter ou permettre le télétravail;
- Permettre aux mères solos de suivre une formation ou de reprendre des études en journée quand leurs enfants sont à l'école ;
- Permettre une plus grande reconnaissance des diplômes et une valorisation des compétences pour accéder à des emplois mieux rémunérés.

## ► **Loisirs**

- Encourager et soutenir les lieux de culture et de sport qui proposent un service babysitting.

## ► **Garderie et trajets école**

- Plus de places en crèche publique pour les mères solos ;
- La gratuité ou la diminution des garderies à l'école ;
- Organiser les ramassages scolaires (à pied ou en bus) ;
- Organiser la professionnalisation du secteur de l'extra-scolaire en améliorant l'offre, les conditions de travail. Que ce secteur soit assuré par les pouvoirs publics et qu'il soit dès lors accessible au plus grand nombre et avec des conditions avantageuses pour les mères solos.

## ► **Général**

- Travailler avec les hôpitaux, les mutuelles et les associations pour organiser des systèmes de garde accessibles aux mères seules ;
- Un plus grand accès à l'information – par exemple, un référent « monoparent » dans les CPAS, les mutuelles etc. ;
- Plus de liens de solidarité et d'échanges ;
- Permettre les micro-crédits à la consommation.

## ► **Individualisation des droits et la disparition du statut cohabitant**

- Ce qui permettrait aux mères dans des situations économiques difficiles de cohabiter avec d'autres personnes pour avoir un logement moins coûteux et de pouvoir compter sur une aide logistique, et ou lutter contre l'isolement ;
- Pour ne pas être une charge pour le nouveau conjoint ;
- Pour ne pas avoir de frein pour quitter un conjoint violent.



### III. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

#### CONSTAT

Les mères solos subissent souvent des violences de la part de leur ex-partenaire : violences économiques, psychologiques ou physiques. Des violences qui persistent souvent après la séparation. Les enfants sont souvent instrumentalisés par l'ex-partenaire pour contrôler et piéger les mères.<sup>5</sup> Par ailleurs, les pères démissionnaires restent impunis face à leur déresponsabilisation, ce qui fait peser sur les épaules des mères une très lourde charge mentale.

<sup>5</sup> Voir E. Blogie, « Violences conjugales : la fin de la relation ne signifie pas la fin des problèmes », in *Le Soir*, 14 avril 2019.

## SOLUTIONS

- ▶ Création d'un site internet (par ex. « je me sépare.be » pour centraliser les informations autour de la monoparentalité et des femmes victimes de violence, un site internet dédié à la monoparentalité vient d'être créé par la Région Wallonne et à Bruxelles par la Ligue des Familles) ;
- ▶ Travailler sur un réseau d'échanges, ex. Université des femmes ;
- ▶ Expliquer les mécanismes de la violence où des notions telles que l'isolement, le contrôle, le dénigrement économique et physique pourraient être abordées ;
- ▶ Organiser une manifestation autour du palais de justice pour donner plus de visibilité aux victimes de violence ;
- ▶ Au niveau institutionnel et juridique, organiser des ateliers de formation avec des avocats ;
- ▶ Former les magistrats, renforcer la formation des policiers ;
- ▶ Au niveau de l'enseignement/éducation, sensibiliser les écoles à travailler sur cette question afin d'apprendre aux enfants à discerner les comportements acceptables/inacceptables ;
- ▶ Au niveau des procédures administratives, faciliter la mise en œuvre des mesures d'urgence (logement, garde des enfants, soins, etc.) ;
- ▶ Créer dans chaque ville, un lieu pluridisciplinaire pour permettre aux femmes victimes de violence de déposer plainte, d'être accompagnées sur le plan médical et psychologique, de pouvoir déposer les enfants dans ces moments délicats ;
- ▶ Travailler sur l'impunité de l'auteur des faits ; constats que les plaintes ne sont pas suivies d'effets ce qui constitue une violence supplémentaire ;
- ▶ D'enlever l'autorité parentale au parent démissionnaire sans devoir repasser par le tribunal ;

- ▶ De prévoir un fonds de soutien financier pour les démarches de recours (huissiers, avocats, etc...) souvent abandonnées en raison de leurs coûts;
- ▶ De considérer les violences faites aux femmes comme des violences faites aux enfants (considérer dans la loi qu'un mauvais mari est un mauvais père)<sup>6</sup> et de facto de protéger les enfants contre les violences par ricochet.



6 Voir P. Romito, (2011). Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants. La revue internationale de l'éducation familiale, 29(1), 87-105. doi:10.3917/rief.029.0087.



## IV. PRÉJUGÉS LIÉS À LA MONOPARENTALITÉ

### CONSTAT

De manière générale, les clichés principaux qui étaient relevés sont antagonistes : les femmes monoparentales sont vues comme des «superwomen» et/ou sont perçues comme des «super folles».

On constate aussi des préjugés différents selon qu'il s'agisse d'un homme monoparental ou d'une femme monoparentale. La seconde sera davantage jugée négativement et marquée par des clichés péjoratifs.

### SOLUTIONS

- **Reconnaître le statut de monoparentalité comme une famille en tant que telle/à part entière et non plus comme un entre deux. Déconstruire cette notion de «normalité» de couple et prendre en compte les réalités multiples (famille mono, homosexualité, famille recomposée, etc.) dont les difficultés supplémentaires comme femme monoparentale d'origine migrante ou encore dans le cadre d'un regroupement familial. Une reconnaissance et changement de statut nécessaire au niveau légal mais également auprès des institutions. Les clichés sont véhiculés aussi au sein de celles-ci et c'est d'autant plus déroutant quand il s'agit de personnes dites aidantes et qui accompagnent (Assistance sociale, accueil crèche etc.)**
- **Promouvoir une image positive et mener/encourager des campagnes positives sur la monoparentalité. Une femme monoparentale (contrairement à un homme) est souvent vue comme une femme à problème, on ne va pas trop s'en approcher (on ne voudrait pas qu'«elle pique le mari d'une autre» ou «qu'elle demande de l'argent à prêter» ou «elle n'a pas réussi à garder son mari», «qu'est-ce qu'elle a fait pour en arriver là»). C'est pourquoi il est tout aussi important de comprendre les difficultés et les réalités, que de montrer que les mères solos ne sont pas que des victimes, vulnérables et des personnes à problèmes.**

- ▶ Lutter contre les inégalités et renforcer les «discriminations positives» par rapport aux personnes monoparentales. Par exemple, donner une priorité et accorder des réductions dans les crèches, dans les logements sociaux, encourager les aides à l'embauche/emploi, déployer des aides pour les services de babysitting, les activités extra-scolaires et les frais de garderie. Encourager les adaptations comme l'aménagement des horaires (une semaine sur deux finir plus tôt selon la garde partagée) ou le télétravail. Rendre le congé parental possible et viable pour les mono-parents (pas adapté, difficultés financières).
- ▶ Renforcer et développer le réseau d'entraide: tout ce qui peut aider et améliorer leur situation. Et pour cela, il faut centraliser les informations et les rendre accessibles. Pouvoir s'adresser auprès d'un réseau fiable et officiel, comme point de référence. S'assurer aussi que les relais sont aussi informés pour passer l'information.
- ▶ Encourager un travail sur soi quant à la lutte contre les clichés: les mères mono véhiculent elles-mêmes des clichés sur leur situation: sentiment de fierté, difficultés à demander de l'aide par peur du jugement des autres. Lutter contre cette tendance à vouloir afficher une image parfaite «mère super (im)parfaite», accepter et connaître ses limites. Aller à la rencontre des bonnes ondes, quitte à changer son réseau. Créer plus de coaching de mono-parents.
- ▶ Réaliser plus de groupes de paroles et de rencontres entre mono-parents: multiplier des actions comme la journée d'étude organisée par la Ligue des Familles, AWSA-Be, la Maison des Femmes de Molenbeek et des Mères Veilleuses le 23 mars 2017 mais avec plus de régularité pour créer plus d'affinités, d'amitié nécessaires pour rompre l'isolement de certains mono-parents et leurs enfants (ne pas négliger l'impact de l'isolement sur ces derniers aussi).
- ▶ Promouvoir la philosophie «des enfants admis» pour continuer à avoir une vie sociale mais incluant les enfants (restaurant, lieux de divertissement, chez soi lors des repas);
- ▶ Inclure aussi les non-mono qui peuvent aussi se rallier à cette cause et proposer des services d'entraide;

- ▶ Créer plus de lieux de dialogue parent-enfant.
- ▶ Encourager certaines politiques et services comme l’habitat groupé, la cohabitation (tout en luttant contre le statut de cohabitant dans le logement) ; lancer le « Monoweb » pour la recherche de logement pour les mono-parents.

## CONCLUSIONS

---

Nous souhaitons que les politiques concrétisent ces pistes d’actions car nous pensons qu’elles sont les conditions sine qua non pour une société plus égalitaire. Sans le soutien des autorités publiques, les mères solos sont obligées de se débrouiller en faisant appel à un réseau familial ou amical dont parfois ou souvent elles ne disposent pas. Les femmes qui n’ont pas d’entourage pour les soutenir, sombrent très rapidement vers l’isolement et la précarité. Il est temps que la monoparentalité soit une priorité pour tous les partis démocratiques belges, et que les programmes électoraux ne s’en servent pas pour attirer des électeurs.trices mais au contraire comme un vrai projet de société inclusif. Les « mères monoparentales et leurs enfants » méritent toute l’attention de ceux qui vont nous gouverner car elles.ils représentent une partie importante de la société belge et que les familles monoparentales sont souvent celles qui sont les plus fragiles économiquement, socialement et psychologiquement.

# REMERCIEMENTS

---

Pour leur contribution à l'émergence des idées, la rédaction et la relecture de ce document et par ordre alphabétique à :

Alvarez E., Amar N. L. , Amer N., Arbid A., Aziz F., Buts Ch., Detaille S., Bahri I., Ben Chaouch N. ; Ben Hamou Z., Ben Kajjou F., Bihid F., Biondo A., Bouchairi A., Boujika K., Bouzadallah A., de Behault S., Delaleeuwe N., Delire N., Duprez D., El Fellal S., El Ghadfi L., El Gmiri M., El Hadri N., Fano E., Goldberg J., Hublau C., Istrate M., Jousoufi I., Karali E., Karali F., Karali H., Laroque M., Latteur J., Leclerc C., Lust S., Majit K., Miche C., Mohamadi R., Makarem H., Ouriagh Y., Perrini S., Peeters C., Gjini. D., Bzkht S., Hamiani N., Sarsari M., Schiltz M., Simon M., Solbreux N., Tumelaire V., Triki A., Vanmallegem Ch., Valle moro M., Wernaers C.,

Merci à La Ligue des Familles asbl, à La Maison des Femmes-MOVE asbl, à l'asbl AWSA-Be pour l'organisation de la « Journée d'échanges entre monoparents » du 23 avril 2017.

Remerciements également au photographe Michel Loriaux, auteur de l'exposition « Les Cheffes de famille » mettant en lumière le quotidien des mères monoparentales.